

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 30/07/2009

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC,
TOUYA, RIU, LASSALLE, YVORA, FRADET, SOMERVILLE.
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, LESGARDS, ADOUE, EXPERT.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** MACS : Délibérations :**

n°1 : Elaboration d'un diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;

Afin de répondre à ces objectifs, qui nécessitent la mobilisation de compétences spécialisées, Mr le Maire propose de lancer une étude visant à faire réaliser le diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public de 1ère à 5ème catégorie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement de l'étude de réalisation d'un diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public de 1ère à 5ème catégorie.

- DECIDE d'affecter les crédits nécessaires au financement de cette étude et de lancer les marchés correspondants

- AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés d'études et toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à leur exécution.

n°2 : Elaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;

Afin de répondre à ces objectifs, qui nécessitent la mobilisation de compétences spécialisées, Mr le Maire propose de faire réaliser une étude visant à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- APPROUVE le lancement de l'étude de réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics.

- DECIDE d'affecter les crédits nécessaires au financement de cette étude et de lancer les marchés correspondants.

- AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés d'études et toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à leur exécution.

n°3 : Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques entre la commune de Saubusse et la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et les communes d'Angresse, Bénesse Marenne, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets, Orx, Ste M. de Gosse, St Geours Mne, St Jean Marsacq, St Martin Hinx, St Vincent Tyrosse, Saubion, Saubrigues, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse et Vieux Boucau, pour l'élaboration de diagnostics accessibilité des Etablissements recevant du public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le décret n°2006.975 du 1er Août 2006 portant code de des marchés publics et notamment son article 8 VII, concernant les groupements des commandes publiques;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;

L'article 8 du Code des Marchés publics offre la possibilité, à des collectivités locales et des EPCI, de se regrouper pour satisfaire leurs besoins dans le cadre d'une procédure commune: le groupement de commandes publiques.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de signer une convention constitutive de groupement, afin de définir ses modalités de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- d'approuver le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes entre la commune de Saubusse, la communauté de communes MACS et les communes d'Angresse,, Vieux Boucau pour l'élaboration d'un diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public.
- de charger le Maire de signer cette convention.

n°4 : Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques entre la commune de Saubusse et les communes d'Angresse, ... , Vieux Boucau, pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le décret n°2006.975 du 1er Août portant code de des marchés publics et notamment son article 8 VII, concernant les

groupements de commandes publiques;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération approuvant l'étude sur l'élaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics;

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de signer une convention constitutive de groupement, afin de définir ses modalités de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- d'approuver le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes entre la commune de Saubusse et les communes d'Angresse, ..., Vieux Boucau.
- de charger le Maire de signer cette convention.

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner terrain Section A n°240, 245, 246 et 708.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner terrain Section D n°739**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien Section D n°314.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

*** Renouvellement contrats.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de renouveler le contrat de Didier Deslus pour 23/35ème et de Norjaham Larroquette pour 9,10/35ème.

Les crédits correspondant aux rémunérations de ces deux agents sont prévus au budget.

*** Remplacement cantinière Ecole.**

Pour prévoir une éventuelle absence d'un employé communal à la cantine, le conseil décide de faire appel, le temps nécessaire, aux services d'un remplaçant proposé par la Sté SRA.

*** Proposition au Syndicat d'Initiative de passer en O.T.S.I.**

La réforme des communes touristiques et stations classées est entrée en vigueur le 3 mars 2009. Elle a pour but de redonner un fondement juridique aux stations classées en vue de faire du classement, un indice de qualité, de le rendre plus compréhensible du public et d'instaurer une dynamique d'excellence. Un avantage lié à ce classement, la possibilité pour la commune de percevoir une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Pour obtenir ce classement, le critère d'un office de tourisme classé sur la commune est obligatoire.

*** Compte-rendu projet LGV.**

Les conseillers ont donné leur avis sur l'hypothétique passage de la LGV sur le territoire nord de la commune de Saubusse. La zone thermale doit être signalée zone sensible.

*** Demande de subvention au Conseil Général pour l'humidification des Barthes.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'état des travaux proposés au Conseil Général et sollicite la subvention correspondant à ces travaux envisagés cette année.

*** Subvention au Foyer Rural de St Jean de Marsacq pour l'organisation de FESTIV'ADOUR.**

A la demande du Foyer Rural de St Jean de Marsacq pour l'organisation de la manifestation FESTIV 'ADOUR, le conseil municipal, favorable, décide de lui attribuer la subvention exceptionnelle de 1000 €. Cette somme étant prévue initialement pour l'Association Culturelle Sibusate.

*** Appel à candidature.**

Un poste d'agent technique assurant l'entretien de bâtiments communaux, le portage des repas (remplacement vacances agent) et éventuellement le remplacement en cas d'absences d'agents à l'école, est à pourvoir pour 8/35ème. Le conseil autorise le maire à procéder au recrutement.

*** Divers.**

Mr le Maire informe le conseil de la réponse négative reçue de la Commission Transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. La demande concernait la possibilité d'utiliser les services du Com'Urbus.

- Dans le cadre de son développement, Voisinage, structure d'insertion professionnelle et sociale, demande l'autorisation d'installer un container dans la commune, afin de collecter les textiles. Le conseil municipal répond favorablement. Ce container sera installé au point tri près du cimetière.

- Mr Michel Danguin souhaite louer une partie de la parcelle qui jouxte sa maison pour un usage personnel. Le conseil

donne son accord pour un loyer annuel de 50 € + frais d'acte. Mr le maire est chargé d'établir les modalités du bail.

- Le conseil donne son accord pour que l'Association Syndicale du Lotissement de Coumes transfère sa voirie à la commune.
- Le conseil valide le devis de nettoyage de toutes les classes de l'école pour un montant de 1213,80 € HT comprenant les vitres, les murs et les sols.
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Landes a adressé à chaque mairie une copie de la circulaire ministérielle relative à la pandémie grippale. Mr le Maire avec quelques conseillers vont étudier le dossier.
- Les travaux de câblage pour l'ENR ont démarré. Fin août, les techniciens du fournisseur informatique interviendront pour finaliser les travaux.
- Le comité de pilotage de l'Institution ADOUR s'est réuni: il préconise un état des lieux du territoire écologique et socio-économique. C'est à partir du diagnostic issu de cet inventaire que seront définis les enjeux sur le site. Des groupes de travail seront mis en place à la fin de l'année 2009.
- Il est donné lecture du rapport annuel du S.I.B.V.A. Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil. Ce document est à la disposition de tous les intéressés au secrétariat de mairie.
- Le parcours pédestre a été remis en état en partie par la commune. Le conseil décide que l'accès à ce chemin soit réduit à l'entrée par deux piquets afin que les véhicules ne puissent pas l'emprunter.
- les services de la Poste ont informé le maire que si la commune ou un commerçant ne prenaient pas rapidement ce service à sa charge, la Poste serait obligée de restreindre considérablement les horaires de bureau actuels. Les commissions Projets et Administratives sont chargées d'étudier ce dossier.
- rappel concours photos organisé par l'Association Culturelle: ouvert à tous, sur le thème: "**Saubusse dans tous ses états**". Le dépôt des photos se fait à la mairie de Saubusse du 3 août au 10 septembre 2009. Elles seront ensuite exposées au Syndicat d'Initiative de Saubusse les 19 et 20 septembre au matin, chaque visiteur pourra voter pour sa photo préférée.
- L'Association des Chasseurs n'est pas favorable à l'utilisation du bâtiment proposé par la commune. Une réflexion va être engagée pour proposer une autre solution.

*Les rendez-vous du mois *

- **Tournoi Basco Landais:** 5 - 19 - 26 /08 ; 02/09 ; Samedi 12 septembre : Finale
- **Tournoi de Pala:** du 20/08 au 31/10/09
- **Rassemblement de vieilles voitures et motos** le 5 septembre au bord de l'Adour entre 14h30 et 17h.
- **Lundi 10 août: en finale du Championnat de France Nationale B: Richard Lavielle et Jérôme Cazaux:** à 17 h sur le fronton d'Arberats.
- **Dimanche 16 Août: en Finale du Championnat de France Nationale A: Eric Larroquette et J. Marc Lamure**
Un bus est prévu pour aller les encourager à Cambo, départ: 10h00 du Trinquet. Inscriptions au 05.58.57.70.33 ou 06.08.31.67.05
- **Dimanche 23 Août: L' Amicale des Anciens Combattants** vous invite au traditionnel Repas Grillades à 12h salle du Trinquet, prix du repas 15 € tout compris, inscriptions auprès de Mr Borichère: 05.58.57.73.49 et Mr Durand: 05.58.57.71.32
- **Samedi 29 Août:** matin: Forum des Associations (salle des Fêtes)
après-midi: DEFI SPORT AQUITAINE (autour du trinquet)
- **Samedi 5 septembre:** Concert à 20h30 à l'Eglise: Musique Argentine avec Mundo Nuevo; Musique Amérique Latine avec le groupe Bolivien Taquilé.
- **Vendredi 18 - Samedi 19 - Dimanche 20 septembre: FESTIV 'ADOUR: Animations des Berges de l'Adour et de son patrimoine par la culture et le sport.** Villages concernés: ST J.Marsacq, St Martin Hinx, Ste Marie Gosse, St Geours Mne, Josse, Saubusse. **Animations toute la journée Dimanche 20 septembre à Saubusse.** Programme affiché en mairie.